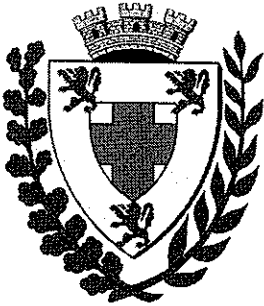


DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON
DE VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit** , le **vingt et un février à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise , BRENOT Georges , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , HALLAERT Christophe , BOUCHEZ Delphine, , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludvine qui donne procuration à BAHUAUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne , CIMETIERE Xavier

OBJET

**LIGUE PROTECTRICE
des ANIMAUX
Convention
Reconduction**

Considérant qu'il n'existe pas de structure intercommunale pour notre secteur et que la Commune ne peut assurer ce service par ses moyens propres , il vous est proposé de reconduire la convention avec la Ligue Protectrice des Animaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour les années 2018 et 2019.

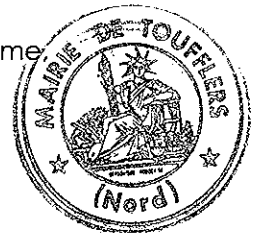
La contribution qui résulte de cette reconduction se monte à 0.61 € HT par habitant pour 2018.

Adopté par 23 pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire



Alain GONCE



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 14/02/2018.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Eric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludvine qui donne procuration à BAHUAUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

O B J E T

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la création en 1978 d'un « centre de loisirs sans hébergement » administré par la Commune et la rémunération des animateurs fixée par délibération du 20 mars 2007.

Il rappelle la création en 2014 des activités de loisirs « mercredis récréatifs », « garderies », « surveillance cantine », « accueil de loisirs adolescents », avec élargissement des tranches d'âge.

**ACCUEIL COLLECTIF DES LOISIRS
GARDERIES
SURVEILLANCE CANTINE
Dispositions administratives
A compter du 1^{er} Janvier 2018**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée propose :

- > De reconduire ces centres, garderies, mercredis récréatifs, surveillance de restauration
- > De prévoir direction, direction adjoint et personnel d'encadrement en nombre adapté aux inscriptions d'enfant et selon la réglementation en la matière
- > De fixer la rémunération du personnel d'encadrement selon le cadre d'emploi d'adjoint d'animation suite aux décrets n°2016-596 et 2016-604 du 12 mai 2016 modifiés par les décrets n°2017-1736 et 2017-1737 du 21/12/2017

| Emploi | Grade | Echelle | Echelon | Indice brut | Indice majoré |
|---|--|---------|---------|-------------|---------------|
| Directeur | Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe | C3 | 1 | 374 | 345 |
| Directeur adjoint | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | C2 | 5 | 372 | 343 |
| Animateur diplômé Stagiaire ou non diplômé Garderie Surveillance Restaurant | Adjoint d'animation | C1 | 4 | 351 | 328 |

En cas de modification des indices, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux indices futurs, en respectant la grille, le grade, l'échelle de catégorie.

Lors d'une sortie en journée, une vacation d'une heure et demie sera allouée au personnel d'encadrement.

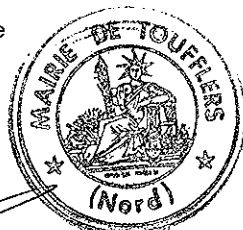
Adopté par 24 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

N'ont pas pris part au vote : néant

Pour Extrait conforme

Le Maire

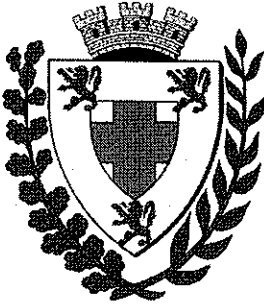
Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludvine qui donne procuration à BAHUAUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

ANCIENS ATELIERS TECHNIQUES
61 Rue de l'Eglise
Location
Tarif mensuel

Par délibération du 8 Novembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à envisager la location des locaux des anciens ateliers techniques situés au 61 rue de l'Eglise sans bail à titre précaire.

Le tarif mensuel des locations est proposé comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------|
| Garage individuel | 40 € |
| Local de 50 m ² | 125 € |
| Local de 110 m ² | 275 € |

La location peut être envisagée au 1^{er} mars 2018.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à louer ces espaces.

Adopté par 24 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

Pour extrait conforme
Le Maire,

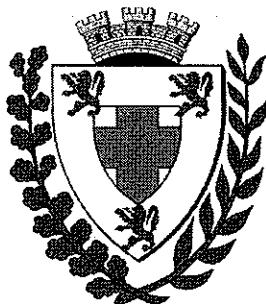
Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON
DE VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit , le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE , Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise , BRENOT Georges , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHHAUX Isabelle , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , HALLAERT Christophe , BOUCHEZ Delphine, , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludivine qui donne procuration à BAHHAUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**CELLULE COMMERCIALE
10 Rue des Ecoles
Autorisation location
Et montant location**

La Commune est propriétaire de la dernière cellule commerciale construite dans le cadre de l'opération dite « Centre Ville » et située au 10 de la rue des Ecoles.

Des contacts multiples ont été faits afin de pouvoir cette cellule , mais malheureusement sans aboutir.

Il vous est proposé d'autoriser la location de cette cellule commerciale par bail qui débuterait le 1^{er} mars 2018.

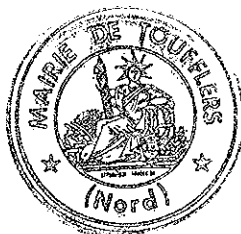
Cette location est envisagée « non agencée » pour un montant mensuel de 480 € , non soumis à la T.V.A

Le locataire s'engage à prendre en charge les taxes foncières annuelles par refacturation.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de locatif qui entérinera cette location.

Adopté par 22 voix pour – 0 voix contre –

2 abstentions [MM.ADYNS et LEMAN] - N'ont pas pris part au vote : néant

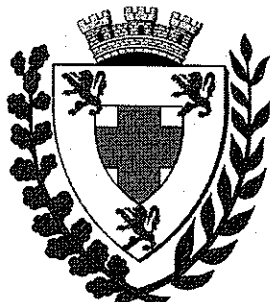


Pour extrait conforme,

Le Maire

Alain GONCE

CANTON DE
VILLENUEVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt et un février**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de TOUFFLERS s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHHAUX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludivine qui donne procuration à BAHHAUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LÉMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

O B J E T

**DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2018**

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

Par son vote, le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation a eu lieu sur la base du rapport ci-dessous.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport d'orientation budgétaire [R O B] sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

La Commission des Finances s'est réunie le 31 Janvier 2018, et propose à votre examen le Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018 présenté par l'Adjoint au Maire délégué aux Finances :

Evolution du compte de résultat de la section de fonctionnement :

| Montant en milliers d'euros | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|
| Recettes | 2456 | 2796 | 3327 | 2643 | 3405 |
| Dépenses | 2088 | 2486 | 2951 | 2376 | 3152 |

[les chiffres de 2017 sont à titre informatif et n'ont pas encore fait l'objet du contrôle de gestion et de l'approbation ou non par le Conseil]

Autres dépenses

*engagement au titre du fonctionnement de la **3^{ème} tranche d'aménagements PMR** dont le programme est prévu sur 6 ans

*poursuite des travaux de **contrôle** et de **remise aux normes** des bâtiments municipaux (dépenses importantes et en augmentation)

***recherche d'économie et d'optimisation des énergies :**

Des audits sont mis en place , des travaux de programmation ou de limitation de puissance sont engagés

Pour mémoire , dépenses d'un montant de 209 286 € pour le gaz et l'électricité

***Activités périscolaires , accueils collectifs de loisirs , activités jeunesse , et adultes et seniors :**

- activités de qualité qui seront maintenues par la recherche de la meilleure activité en comparatif de prix

DETTE

Bilan au 31.12.2017

| |
|----------------|
| Capital |
| 4 119 133,22 € |

Projet 2018

Dans l'hypothèse où il n'y a pas de nouvel emprunt ni de remboursement anticipé :

| Intérêts payés | Dettes au 1.1.2018 | Dettes au 31.12.2018 | Capital remboursé | Poids de la dette En 2018 |
|----------------|--------------------|----------------------|-------------------|---------------------------|
| 140 601,45 € | 4 119 133,32 € | 3 864 801,75 € | 254 241,47 € | 394 842,92 € |

Taux moyen de 3.5 % en 2018

Evolution de la dette dans cette hypothèse :

Au 31 décembre de l'année votée et dans l'hypothèse d'une population constante

| Année | dette | impact annuel (intérêts et capital) | dette par habitant au 31.12 | Impact par habitant |
|-------------|-------------|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| 2009 | 1697 | 232 | 455 | 62 |
| 2010 | 3542 | 729 | 952 | 196 |
| 2011 | 3377 | 292 | 885 | 76 |
| 2012 | 3400 | 698 | 869 | 178 |
| 2013 | 4475 | 322 | 1114 | 80 |
| 2014 | 4659 | 390 | 1161 | 97 |
| 2015 | 4445 | 389 | 1107 | 98 |
| 2016 | 4038 | 1301 | 1010 | 328 |
| 2017 | 4119 | 416 | 1040 | 105 |
| 2018 | 3865 | 395 | 983 | 100 |
| 2019 | 3604 | 392 | 912 | 99 |
| 2020 | 3335 | 390 | 844 | 99 |
| 2021 | 3059 | 388 | 774 | 98 |
| fin en 2040 | | | | |

| | |
|-------------|---|
| 2313 | Agrandissement Restaurant : provision – suite |
| 2315 | Vidéo-protection : nouvelle caméra Place de la République |
| | Aménagement Centre Ville : mise en technique discrète réseaux |
| 2315 | Eclairage public : Allée des Aubépines |
| | Eclairage public : Installations « L E D » |

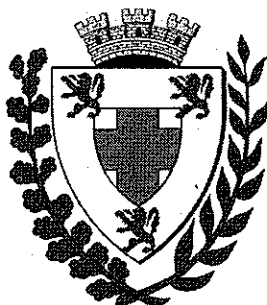
Par vote ,le Conseil Municipal réuni ce 21 Février reconnaît à l'unanimité que le Débat d'orientation budgétaire et son rapport ont bien été examinés en réunion publique

Pour extrait conforme

Le Maire

Alain GONCE





L'an deux mille dix-huit , le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE , Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise , BRENOT Georges , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHHAUX Isabelle , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , HALLAERT Christophe , BOUCHEZ Delphine, , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludivine qui donne procuration à BAHHAUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**REVISION GENERALE du PLAN
LOCAL d'URBANISME
Arrêt du projet
Instauration du sursis à
statuer**

Vu les articles L.111-7 et suivants et l'article L.126-6 du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération n° 15 C 084 du 13 février 2015 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu la délibération n°17 C 0087 du 19 Octobre 2017 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille arrêtant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu la délibération n°17 C 1038 du 15 Décembre 2017 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille corrigeant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Monsieur le Maire précise que le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été arrêté lors du conseil métropolitain du 19 Octobre 2017 et corrigé lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2017. Le projet de PLU étant fortement avancé, le sursis à statuer peut donc être instauré sur l'ensemble de la commune.

Il rappelle que le code de l'urbanisme instaure un régime juridique applicable qui confère à l'autorité compétente le droit de surseoir à statuer sur la totalité des demandes d'autorisation d'urbanisme susceptible d'avoir une incidence sur le PLU.

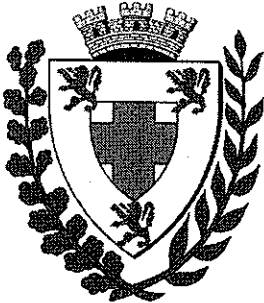
Considérant qu'aux termes de l'article L.111-7 du code de l'urbanisme, il peut être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations dans les cas prévus par les articles L.111-9 et L.111-10 du présent titre, ainsi que par les articles L.123-6 (dernier alinéa) L.311-2 et L.313-2 (alinéa 2) du présent code et par l'article L.331-6 du code de l'environnement.

Considérant que conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente pourra décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L.111-8 dudit code, sur les demandes d'autorisation concernant les constructions installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt et un février**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE**, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludivine qui donne procuration à BAHOUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**METROPOLE EUROPEENNE
DE LILLE**
Elimination déchets
Rapport 2016
Avis du Conseil

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de synthèse 2016 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Ce rapport est communiqué aux conseillers.



Pour extrait conforme

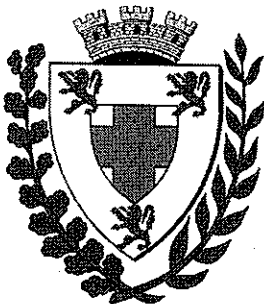
Le Maire,

Alain GONCE

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt et un février**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludivine qui donne procuration à BAHUAUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET :

**METROPOLE EUROPEENNE
DE LILLE
Service public eau
potable
Rapport 2016
Avis du Conseil**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de synthèse 2016 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Ce rapport est communiqué aux Conseillers.

Pour extrait conforme



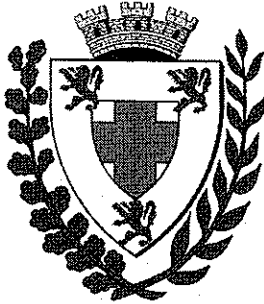
Le Maire,

Alain GONCE

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt et un février**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludivine qui donne procuration à BAHOUX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

METROPOLE
EUROPEENNE DE LILLE
Assainissement
Rapport 2016
Avis du Conseil

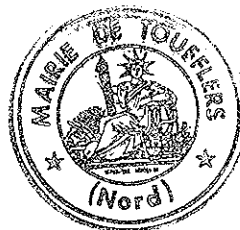
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de synthèse 2016 relatif à l'assainissement doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Ce rapport est communiqué aux Conseillers.

Pour extrait conforme

Le Maire,

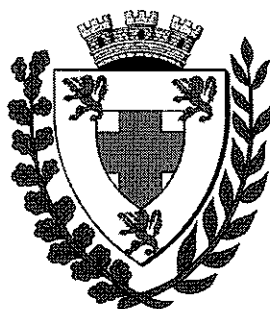
Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt et un février**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **14/02/2018**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, HALLAERT Christophe, BOUCHEZ Delphine, DEGOBERT Paulette, DELATTRE Réjane, CIMETIERE Xavier

Procurations :

VANHALST François qui donne procuration à LARZUL Jérôme
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
PIETRZAK Ludivine qui donne procuration à BAHAX Isabelle
ADYNS Guy qui donne procuration à DELATTRE Réjane
LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DEGOBERT Paulette

Absente excusée :

BALSACK Sylvie

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

RESTRUCTURATION
Du
RESTAURANT SCOLAIRE
Concours d'architecture
Choix 3 candidats
C A O du
14 Février 2018

Lors de sa séance du mercredi 14 Février 2018, la Commission Communale d'Appel d'Offres a déterminé le choix des 3 candidats-architectes autorisés à présenter leur projet.

Etaient présents :

Monsieur le Maire

Groupe « Ensemble pour Agir » : MM. TIBERGHIEU – BRENOT – LARZUL – MURTEIRA

Le Trésorier Principal de LANNOY

La représentante de la DIRECCTE (Concurrence et Consommation)

Deux représentants de l'Ordre des Architectes

La représentante du cabinet TW INGENIERIE (A M O)

Et le Directeur général des services

Etait excusé :

Groupe « Action Municipale » : M. ADYNS

Après exposé de l'AMO et échanges entre les commissaires présents, ont été retenus les cabinets :

- **DIENTRE** 162 Rue de Wazemmes 59000 LILLE
- **TAO Architectes** 46 Rue Daubenton 59100 ROUBAIX
- **POLYNOME** 98 Rue du Marché 59000 LILLE

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alain GONCE

